

CANADIAN FORCES BASIC PARACHUTIST COURSE

COURS DE PARACHUTISTE DE NIVEAU ÉLÉMENTAIRE DES FORCES CANADIENNES

GENERAL

1. The activity of Parachuting is well-known and practiced across the world. For many, it represents the ultimate personal challenge. When practiced in a well-structured environment and under the supervision of qualified and experienced instructors, it is also recognized as an extremely safe sport.
2. Parachuting is part of the high-end activities offered to senior Army Cadets looking for challenges that are out-of-the-ordinary.
3. The Canadian Forces are recognized for the professional attributes and experience in developing highly-skilled parachutists. This human expertise and first-class training facilities are available for a limited number of Army Cadets to use every summer.

AIMS OF THE COURSE

4. The aim of participation of Army Cadets in the CF Basic Parachutist Course are to:
 - a. provide a challenging learning environment in which a cadet may push their personal limitations, overcome adversity, and develop self-confidence;
 - b. benefit from the safe environment provided by CF facilities and instructors in the conduct of exciting and challenging training; and
 - c. provide a hands-on opportunity for senior cadets to observe and interact

GÉNÉRALITÉS

1. Le parachutisme est une activité répandue et pratiquée partout dans le monde. Pour plusieurs, il s'agit d'un défi personnel ultime. Quand il est pratiqué dans un environnement bien structuré et supervisé par des instructeurs d'expérience et qualifiés, il s'agit aussi d'un sport très sécuritaire.
2. Le parachutisme fait partie des activités de haut-niveau offertes aux cadets de l'Armée à la recherche de défis hors de l'ordinaire.
3. Les Forces canadiennes jouissent d'une réputation enviable pour leur expérience et leur capacité à former des parachutistes de grande habileté. Cette expertise humaine et la disponibilité d'installations d'entraînement de première classe sont mises à la disponibilité d'un nombre restreint de cadets de l'Armée à chaque été.

OBJECTIFS DU COURS

4. Les objectifs du cours de parachutiste de niveau élémentaire pour les cadets sont les suivants :
 - a. fournir un environnement d'apprentissage stimulant dans lequel le cadet peut dépasser ses limites personnelles, surmonter des épreuves et développer la confiance en soi;
 - b. bénéficier de l'environnement sécuritaire fourni par l'utilisation des installations des FC et de leurs instructeurs dans la conduite d'activités d'entraînement excitantes et offrant un bon défi.; et
 - c. fournir aux cadets seniors une occasion pratique d'observer et

with members of the CF, in order to stimulate an interest in the land activities of the CF.

d'interagir avec des membres de FC dans le but de stimuler l'intérêt pour les activités terrestres des FC.

COURSE ACTIVITIES

5. During the entire course, physical training activities are usually scheduled in the morning and in the afternoon of each day; however, the entire course is physically demanding so a high level of fitness and endurance is required. A suggested fitness plan is available in Annex L. It encourages candidates to begin training no less than 10 weeks leading up to the course.

6. While training at the Canadian Forces Land Advance Warfare Centre (CFLAWC) in CFB Trenton, cadets will be required to participate in instructions including flight procedures, onboard aircraft drills, landing and equipment

7. If successful in all testing, cadets will complete the Jump Stage (J-Stage) which includes five successful jumps, with a minimum of 1 night jump all at an altitude of max 1250 ft (381 m).

SPECIAL SELECTION CRITERIA

8. In addition to the basic criteria listed in CATO 40-01, Annex C, cadets must meet the following special criteria:

- a. cadets must be no less than 16 years of age effective 1 July of the year of training and shall not reach the age of 19 before the completion of the course; and
- b. cadets applying for this course need to be free of any ailment, condition (physical, mental or otherwise) or injury preventing him/her from partaking in training.

ACTIVITÉS D'ENTRAÎNEMENT

5. Tout au long du cours, des activités de conditionnement physique quotidiennes sont prévues le matin et l'après-midi. Cependant, le cours étant très exigeant physiquement, il faut être en très bonne forme physique et avoir un très haut niveau d'endurance. Un exemple d'horaire d'entraînement est disponible à l'annexe L. Cet horaire suggère aux candidats de commencer leur entraînement au moins 10 semaines avant le début du cours.

6. Pendant la phase d'entraînement au Centre d'instruction supérieure en guerre terrestre des Forces canadiennes (CISGTFC) à la BFC Trenton, les cadets devront suivre des cours sur les procédures en commandement à bord d'un aéronef, les atterrissages et l'équipement.

7. Si les cadets réussissent toutes les évaluations, ils pourront participer à la phase de sauts qui inclut cinq sauts avec au moins un saut de nuit à une altitude maximale de 1 250 pieds (381 m).

CRITÈRES DE SÉLECTION PARTICULIERS

8. En plus des critères listés à l'annexe C de l'OAIC 40-01, les cadets doivent satisfaire aux critères spéciaux suivants :

- a. les cadets doivent être âgés de 16 ans au 1^{er} juillet de l'année d'entraînement et ne doivent pas atteindre 19 ans avant la fin du cours; et
- b. les cadets qui appliquent pour ce cours ne peuvent pas souffrir de maux, de problèmes de santé (physique ou mentale), d'un problème quelconque ou de blessures l'empêchant de participer à

l'entraînement.

CADET & RESERVIST

9. Cadets who enrol in the Primary Reserve must cease their participation in CCO activities as cadets. Therefore, they are no longer eligible to participate in the Army Cadets serial of the CF Para Course.

RMC STUDENTS

10. A cadet that has been selected for RMC will be allowed to participate in the Para Course as long as the enrolment only occurs after the end of the Para Course.

PHYSICAL FITNESS STANDARD

11. Physical condition prerequisites required to participate as a candidate on the Basic Parachutist Course are referenced in Annex A and in LFCO 22-2.

MEDICAL PREREQUISITES

12. Must be certified by a CF medical officer using form CF 2027 as being physically and mentally capable of taking parachute training, and free from any contagious disease immediately prior to the course.

13. The aforementioned medical standards shall be certified by a CFMO who is aware of the high physical and mental requirements of this course. The candidate shall possess a minimum medical category of 333225. A medical officer must establish that the candidate has no abnormalities that, though insufficient to justify a change of medical category, might be aggravated by parachutist training.

14. Applicants Blood Group must be identified and forwarded to the NACC.

CADET & RÉSERVISTE

9. Les cadets qui s'enrôlent dans la réserve primaire doivent mettre fin à leurs activités au sein des OCC à titre de cadet. Conséquemment, ils ne sont plus éligibles à participer à la série du cours de para des FC réservée aux Cadets de l'Armée.

ÉLÈVES DU CMR

10. Un cadet qui a été sélectionné pour le CMR pourra participer au cours de para, en autant que son enrôlement ne se produise qu'après la fin du cours de para.

NORMES DE CONDITION PHYSIQUE

11. Les préalables de condition physique nécessaires afin de participer au cours de parachutiste de niveau élémentaire sont mentionnés à l'annexe A et décrits dans l'OCFT 22-2.

PRÉREQUIS MÉDICAUX

12. Avoir reçu la certification d'un officier du corps médical des FC selon la formule CF 2027 attestant que le cadet est physiquement et mentalement apte à entreprendre l'entraînement de parachutiste et qu'il n'a pas été atteint d'une maladie contagieuse peu avant le début du cours.

13. Les normes médicales susmentionnées doivent être certifiées par un médecin des FC ayant connaissance des exigences physiques et mentales élevées du cours. Le candidat doit recevoir le classement médical minimal de 333225. Un officier du corps médical doit confirmer que le candidat n'a aucune anomalie, si minime qu'elle ne puisse modifier son classement médical, mais susceptible de s'aggraver lors de l'entraînement de parachutisme.

14. Le groupe sanguin des participants doit être identifié et acheminé au CNCA.

15. Experience has shown that cadets who have had previous knee or ankle medical problems have not been able to complete the course.

QUALIFICATION

16. Upon successful completion of the Course, Army cadets will be awarded the qualification of Canadian Forces (CF) Basic Parachutist.

15. L'expérience démontre que les cadets qui ont des antécédents de blessures aux chevilles ou aux genoux ne sont pas en mesure de terminer le cours.

QUALIFICATION

16. En complétant le cours avec succès, le cadet de l'Armée se verra remettre la qualification de parachutiste de niveau élémentaire des Forces canadiennes (FC).